

en horreur l'arithmétique, il s'est bien donné garde de nier l'exactitude de mes avancées touchant l'augmentation future des primes pour couvrir les déficits considérables en perspective dans un temps rapproché.

Je regrette beaucoup l'attitude prise par M. Morin dans sa réponse ; son nom d'homme véridique aurait certainement beaucoup à souffrir, si nos lecteurs n'étaient pas remplis de mensuétude pour ceux qui, dans *un sauve qui peut*, font des vantardises à la don Quichotte. "Nous avons été attaqués," dit-il, "sur l'administration financière de la Société, nous y avons répondu par des chiffres et des calculs qui n'ont pas été refutés." Des chiffres, ... des calculs, ... je viens de relire les articles de M. Morin, j'y ai bien trouvé l'énumération des promesses exorbitantes qu'il fait, mais je n'ai trouvé aucun chiffre, aucun calcul établissant la possibilité de l'accomplissement de ses promesses. De plus, M. Morin, ayant prétendu que les 4,746 membres rayés ou suspendus étaient pour la plupart réintégrés dans leurs droits de membres le mois suivant, vient de recevoir un rude soufflet de ses supérieurs qui déclarent, dans le dernier No du journal de l'Ordre, qu'en effet ils comptent pour se maintenir sur ces trop nombreuses radiations et sur le *new blood*. Mais encore faut-il y compter décevement.

M. Morin n'a pas excusé non plus les salaires extravagants payés par son ordre par des exemples tirés des Sociétés de Secours Mutuel, mais a préféré citer de riches compagnies d'assurance. Encore une fois, votre Ordre est une assurance pure et simple ou une Société de Secours Mutuel. S'il est une assurance, pourquoi n'êtes-vous pas soumis à la surveillance gouvernementale et tenu de fournir les garanties exigées des autres compagnies ? Si vous êtes au contraire une association de Secours Mutuel, pourquoi renoncez-vous à tous les principaux principes organiques qui font la force et la vitalité de ces sortes de Sociétés ? "Une pareille association," dit un économiste distingué, "ne peut durer que si elle réunit des sociétaires animés d'un même esprit religieux ou national parfaitement connu, et sachant qu'ils peuvent compter les uns sur les autres. Il faut qu'ils unissent à l'esprit d'économie et de sacrifice, l'intelligence et la docilité, la générosité de sentiments et l'amour du travail." Où voulez-vous trouver chez vous la docilité et la générosité quand vos chefs, en s'accaparant la part du lion, détruisent du coup l'esprit d'économie et de sacrifice qui devraient régner incessamment dans

vos Ordre. Vous n'avez pas d'autre lien d'amitié que l'intérêt ; mais ce motif d'intérêt existe avec plus de garanties dans la plupart des autres associations de Secours Mutuel de ce pays et, de plus, elles ont le sentiment religieux ou national et l'expérience prouve tous les jours que ce n'est pas trop.

Au lieu de nous parler de ces sérieuses considérations, M. Morin aime mieux nous faire du sentiment et essayer de nous communiquer son enthousiasme pour la fraternité prônée par les Forestiers Indépendants. Je vous déclare que ça ne prend pas et que ça ne prendra pas. J'aime mieux la fraternité chrétienne de nos Associations Catholiques qui veut que tous et chacun des membres veillent à ce que la Société prenne tous les moyens à sa disposition pour que chacun de ces sociétaires ne contracte pas de mauvaises habitudes préjudiciables à lui-même ou à sa famille ; ou, s'il en a contractées, qu'il soit forcé de s'en corriger. Nous sommes tenus, comme vous, de nous secourir mutuellement dans les différents besoins ; à nous adresser de préférence les uns aux autres dans nos affaires ou nos travaux, comme membres d'une même famille. Mais nous sommes loin de proclamer comme vous que les protestants entendent souvent mieux que les catholiques la vraie charité ; au contraire nous soutenons que, possesseurs de la véritable doctrine chrétienne, nous savons mieux qu'eux être vraiment charitable. Pour nous l'autel, la patrie et la famille ont d'abord nos sympathies : nous soumettons l'individu à ces trois principes fondamentaux de l'ordre social, et en cela l'expérience nous prouve que nous contribuons beaucoup à l'avancement moral et intellectuel des sociétaires. Contrairement aux associations Maçonniques, Orangistes et quasi-maçonniques les sociétés Catholiques de Secours Mutuel s'occupent d'abord de la moralité de leurs membres, puis de leur inspirer l'amour de l'ordre, du travail et de l'économie en leur enseignant la prévoyance et l'esprit de sacrifice au profit de ceux que Dieu leur a donné à protéger et à aimer.

En terminant, laissez moi vous dire que je regrette toujours de voir des jeunes gens de talent consacrer leur temps et leurs lumières à faire prospérer des Sociétés étrangères quand nos associations locales, offrant à tous les points de vue de meilleures garanties, réclament et ont tant besoin de leurs secours : Je ne saurais trop vous engager à lire l'admirable lettre encyclique de Léon XIII : *De la condition des Ou-*